

Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-614 du 30 avril 2012 relatif à l'université de Nîmes et notamment son article 4-1, disposant que neuf personnalités qualifiées sont désignées par le président de l'université en raison de leurs compétences dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Vu l'arrêté n° 2020-32 du 12 octobre 2020 relatif à la nomination des personnalités qualifiées en qualité de membre du conseil d'orientation de l'université.

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté n° 2020-32 du 12 octobre 2020 susvisé est modifié en ce que :

- Madame Assia TRIA, Directrice de l'IMT Mines Alès, est nommée membre du conseil d'orientation de l'université de Nîmes au titre de personnalité qualifiée en remplacement de Monsieur Thierry De Mazancourt ;
- Madame Sandrine CLOAREC, Directrice du CROUS de Montpellier, est nommée membre du conseil d'orientation de l'université de Nîmes au titre de personnalité qualifiée en remplacement de Monsieur Pierre Richter.

Fait à Nîmes, le 23 novembre 2023

Benoit ROIG

Président de l'Université de Nîmes